

## MELUN-SÉNART, VILLE-PAYSAGE VÉGÉTALE

Pour concrétiser le concept de ville-paysage, j'aurais pu évoquer l'étude de définition du projet urbain de la ville de Sarcelles, intitulée Sarcelles Ville-Parc que nous tentons de mettre en place progressivement, Philippe Panerai et moi-même. Je préfère reprendre le texte d'une étude antérieure, celle de Melun-Sénart, faite en 1996, qui s'appuyait sur l'exemple du Vésinet.

### Le début des villes-paysages végétales : l'exemple du Vésinet

En 1858, le Comte de Choulot conçoit avec des amis promoteurs un nouveau type d'urbanisme pour Le Vésinet, dans la continuité de ce qui constitue l'invention majeure



Le Vésinet : le lac des Ibis.

de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : un nouvel art des paysages par une mise en œuvre différente de la notion de limite.

Invention majeure aussi que cette cité-jardin car elle fut élevée en partant du pôle opposé à la construction. Le Comte de Choulot et ses amis mirent donc au point, en premier lieu, une structure paysagère conçue en fonction du site particulier du Vésinet, dominé par les terrasses de la Seine où culmine le château de Saint-Germain. Cette structure verra s'installer dans un deuxième temps, sur les parcelles délimitées en fonction du projet de paysage, toutes sortes de constructions, des plus modestes aux plus luxueuses, dans des styles extrêmement différents repérant la longue procession artistique qui va de 1860 à 1930.

Le propre de cette structure, toujours respectée, est d'utiliser la végétalisation des jardins individuels pour l'associer à celle des parties communes et donner ainsi l'impression d'un grand parc où les demeures sont des fabriques. Mais cette impression est en fait obtenue, ainsi que le montre le plan, par la mise en place de peu d'es-

paces collectifs, relativement à la superficie occupée par les parcelles.

C'est donc la structuration du rapport sensible parties collectives/parties privées qui permit au concepteur d'utiliser rationnellement tout le terrain disponible sans avoir à sacrifier d'importantes surfaces au collectif.

De plus, la structuration paysagère du Vésinet réserve, fait méconnu dans l'urbanisme actuel, des vides judicieusement disposés, des pelouses qui, autant que le végétal arborescent, abondant, contribuent à fabriquer cette impression de naturel. Et il n'y a rien là que logique, puisque ce que cherchent les citadins à la campagne, c'est aussi une sortie dans l'espace, espace qui est d'ailleurs de plus en plus difficile à trouver dans les villes.

La conjonction nature-espace nous semble donc essentielle à la conception d'une ville-paysage.

### Ville-paysage ou ville végétale ?

Il est à remarquer que, dans une ville nouvelle récente, Cergy, on parle d'urbanisme paysager, alors qu'il ne s'agit en fait que d'urbanisme végétalisé, car, en dehors des routes et autoroutes qui la traversent, on ne peut raisonnablement affirmer que sa structure se modèle par rapport à des vides. Le ciel y est certes extrêmement présent, mais cette présence n'est pas en elle-même suffisante pour donner une sensation d'espace au sol. C'est en effet une faible hauteur moyenne des bâtiments qui fait apparaître le ciel, mais étant donné la densité du bâti et du végétal, il en résulte une forte impression de labyrinthe végétalisé.

S'agit-il là d'une ville-paysage ? Nous pensons, pour notre part, que nous sommes plutôt en présence d'une ville végétale.

### Le substrat d'une ville-paysage : le sol

Pour envisager une conception paysagère sur Melun-Sénart, il fallait d'abord partir du substrat propre au site destiné à accueillir la future ville.

Si on veut en effet parler de ville-paysage, il est nécessaire d'en comprendre la rencontre du sol avec le ciel. Sous le construit, on ressent la présence du sol « naturel », en particulier sa pente et la direction de celle-ci. Mais si, en terrain accidenté, la ville est facilement paysagée, à Melun-Sénart le terrain est plat. Il a fallu constituer là une autre lecture, par la verdure, ce qui nous a amené à voir Melun-Sénart comme une ville-paysage végétale.

La sensation que l'on habite et que l'on circule dans une ville paysage végétale tient au fait que le construit se



*Uckange,  
ville-paysage picturale.*

développe entre un sol « naturel » propre au terrain et au terroir, mais ne se découpe pas en silhouette confrontée au ciel. Dans une ville-paysage végétale, le construit doit en effet avant tout apparaître sur un fond d'arbres qui, lui, est silhouetté sur le ciel.

### Linéariser le végétal pour mettre le sol en valeur

La nature devant obligatoirement être présente pour que la ville-paysage végétale soit perçue comme telle, il n'est pas nécessaire, l'exemple du Vésinet le montre, que le végétal soit abondant dans les espaces collectifs, mais remarquable par sa façon de se présenter.

Nous proposons donc que les éléments paysagés habituels soient envisagés comme des linéaires, des dessins limitant des surfaces construites, appelons-les des jardins-quartiers, chacun caractérisé par une dominante d'ambiance et non pas uniquement par leur hauteur moyenne, qu'ils soient le plus possible différenciés les uns des autres, ce qui suppose donc à chaque fois un traitement architectural déterminé.

On peut ainsi imaginer l'établissement de schémas d'ambiance divisant l'ensemble de ces jardins-quartiers en zones particularisées par un jeu de caractères tactiles et/ou visuels où serait toujours majoritairement présente une composante sensible propre au quartier à construire.

C'est ce principe que nous avons expérimenté à l'échelle d'une des pyramides d'Évry 1 où, sur le même bâtiment, s'opposaient d'un côté des surfaces minérales de fausses briques moulées dans le béton et de l'autre des

surfaces végétales à reliefs de feuilles et de cannages ; les façades à motifs végétaux et à terrasses plantées donnant côté parc et les façades minérales côté rue.

A l'intérieur de ce schéma incitateur, les architectes trouveraient certainement occasion d'exprimer leur originalité et le jeu des solutions variées, trouvées par rapport à une dominante, mettrait en valeur, dans un champ sensible unitaire, cette dominante même.

### Les différentes facettes du dessin naturel

Mais revenons à la structure du « dessin naturel », du projet végétal.

Elle serait organisée en trois composantes :

1. Les dessins linéaires plantés d'arbres à haute tige, constituant les hauts relatifs du plat.
2. Les dessins linéaires avec présence ici et là d'étenues aquatiques, plus ou moins continues, non surcreusées par rapport au plat, marquant « le plus creux » et aussi le mouvement éventuel de ce plat dans le sens même du déplacement de l'eau.
3. Les tapis verts joignant les deux précédentes composantes. Par tapis vert, nous voyons des surfaces simples (de prairies par exemple) bordées d'arbres. Mais sur ces surfaces pourraient aussi figurer de temps en temps des activités liées au plein air, à la nature, au maraîchage, et à d'autres encore.

Cette organisation d'une nature situant et délimitant les différents quartiers serait reconnue et accessible par des articulations longeant et/ou traversant le plus souvent ces dessins naturels.



*Évry, immeuble-paysage tactile.*

### L'extension sensible réciproque privé/public

De plus, si les jardins privatifs de parcelles qui longeront ces dessins naturels étaient amenés à jouxter ces espaces plantés collectifs, on aboutirait nécessairement à une extension sensible réciproque. Nous avons pu mettre ce phénomène en évidence dans notre projet « Le Jardin de l'Hétérodite » pour le parc du Roi Baudoin à Bruxelles où il y avait augmentation de la surface propre du parc par sa participation végétale aux jardins limitrophes privés. On conçoit dès lors que les espaces publics puissent être de faible étendue au sol, leur surface se rétrécissant au profit de leur longueur, s'ils peuvent bénéficier de la présence sensible des espaces privés adjacents.

En outre, pour dilater l'étendue des espaces plantés, on peut suggérer l'hypothèse que les façades, à côté de ces dessins végétaux ou des tapis verts, soient traitées en façades végétales en utilisant les couleurs et les matériaux appropriés, des treillages, des plantes grimpantes, etc.

### Intrication du végétal et du construit

On peut donc, pour respecter le principe « silhouette végétale sur le ciel », voir que dans les jardins-quartiers s'élèveraient des constructions en surface et basses.

Mais il pourrait s'y ajouter un type différent d'architecture urbaine, lui aussi linéaire, architecture plus haute, en oblique, traversant ici ou là les trois dessins de la structure « naturelle ».

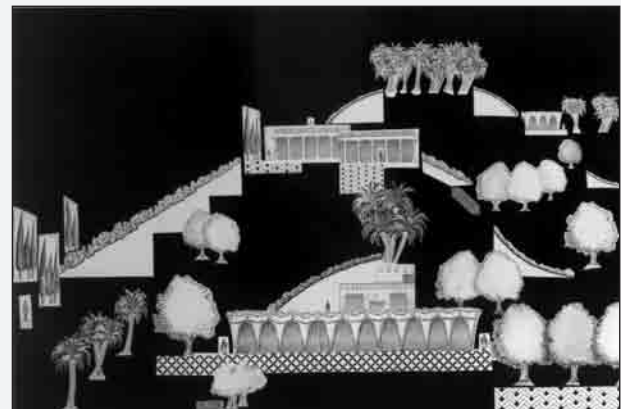
Cependant cette superposition devrait obéir à une condition essentielle : à chaque franchissement des dessins « naturels », le dessin construit s'interromprait de manière à être recoupé par des espaces latéraux et végétaux.

L'ensemble de ces structures constituerait des échelles différentes et des recouvrements de ces mêmes échelles.

### Un rôle différent pour les espaces non bâtis

Un tel système ne séparerait pas, comme à Paris, le construit des espaces naturels qui deviennent, dans ce cas, périphériques (bois de Vincennes et bois de Boulogne), et n'occuperait pas, comme à Londres, le centre de la structure urbaine par des surfaces importantes et végétalisées (Regent's Park et Hyde Park). N'est-ce pas parce que la conception générale des villes françaises est, dans la deuxième moitié du XXe siècle, fondée sur le construit, que les espaces de nature se retrouvent comme ajouts, ornements ou encore comme contrepoids psychologiques à l'accumulation du construit ?

*Nîmes, paysage d'entrée de ville.*



Il convient pour le futur Melun-Sénart d'insister sur la claire dissociation entre lignes construites à vocation de centralité et surfaces d'habitat basses à vocation de quartiers organisés eux-mêmes en ambiances différenciées.

### La planéité : un élément essentiel du local de Melun-Sénart

La chance de Melun-Sénart est en effet d'être posée sur un sol plat, le sol même de la Brie ; ce caractère fondateur ne devrait pas être uniquement considéré comme une facilité pour la construction.

Il s'agit d'une réelle valeur paysagère dont il serait bon qu'elle soit mise en valeur en tant qu'assise culturelle et



Melun-Sénart, paysage actuel.

sensible du lieu car elle constitue l'originalité de celui-ci. Vue par rapport à cette référence essentielle, notre proposition ne vise pas à créer des espaces « décoratifs », mais a pour but de réinventer le paysage local actuel.

Les respirations dégagées par notre structuration ne devraient pas être considérées uniquement comme des parcs, des lieux de promenade, elles pourraient être affectées à des activités économiques, compatibles toutefois avec leurs caractéristiques sensibles.

Il s'agit d'instaurer une relation nouvelle du privé et du collectif et de donner naissance à un lieu où puissent apparaître de nouvelles visions et appropriations du collectif et du privé.

### La création d'un « espace propre »

La primauté visuelle du paysage, du temps de la conquête s'efface devant les nécessités sensibles d'aujourd'hui où le paysage, mêlant olfactif, tactilité, sonorité, visualité, devient ambiance et même ambiances successives. La prodigieuse extension des techniques audiovisuelles rend indispensable de renouveler et d'inventer de nouveaux rapports sensibles au concret.

À la différence du « land artist » le paysagiste qui travaille souvent pour le grand public a, avant tout, la responsabilité de faciliter non seulement ses gestes mais sa vie quotidienne. La mère de famille peut pousser, en toute tranquillité, sa voiture d'enfants dans une ambiance finement ombragée, mais en même temps quelques présences, insolites, peuvent l'amener à s'interroger, passant ainsi de la rêverie à l'imaginaire, pour lesquels d'autres indices ou supports lui sont alors proposés.

Cette interaction entre ambiance et supports d'imaginaire, dans un espace concret où s'entrelacent le déroulement facilité des gestes quotidiens et les incitations à l'imaginaire, nécessitait une dénomination : « l'espace propre ».

**Bernard Lassus** est paysagiste, auteur de nombreuses réalisations dont le Jardin des retours à Rochefort-sur-Mer. Il a été conseiller de la Direction des Routes pour la mise en place du 1% paysage sur les autoroutes.